

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'HÉRIMÉNIL
Séance du 3 septembre 2012

L'an deux mille douze et le trois septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VILLEMIN, Maire.

Présents : M. Jean-Marc VILLEMIN, M. José CASTELLANOS, M. Gilles SOMMEREISEN, Mme Véronique WITTWE, Mme Valérie GROSMANN, M. Joseph BELLAVIA, Mme Laurence HENSCH, Mme Laurence BAURES, Mme Virginie LAMBOULE, M. Claude PAQUOTTE, M. Henri PFLUMIO.

Absent excusé : M. Dominique STAUFFER

A été nommé secrétaire : M. Gilles SOMMEREISEN

1) Election du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, M. Gilles SOMMEREISEN, secrétaire de séance.

2) Adoption du compte-rendu de la séance du 27/06/2012

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 27 juin 2012.

3) Tarifs du CLSH année scolaire 2012-2013

Après avis de la Commission affaires scolaires, extrascolaires, CLSH et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs du CLSH pour l'année scolaire 2012-2013, ainsi qu'il suit :

Mercredis récréatifs et vacances scolaires (Toussaint - hiver et printemps) 2012-2013 :

Les montants sont fixés selon les tranches de revenus imposables 2011 : (Revenu imposable/nombre de parts)

Habitants HERIMENIL	Prix de la ½ journée	Prix de la journée	Prix de la semaine (pour les vacances scolaires)	Repas + garderie de midi	Garderie de 7h30 à 8h30 de 17h00 à 18h30 Coût de la demi- heure
> 6 943 €	5.50 €	10.60 €	51.00 €	5.05 €	0.80 €
De 6 943 à 11 137 €	5.80 €	11.20 €	54.00 €	5.05 €	0.95 €
< 11 137 €	6.10 €	11.80 €	57.00 €	5.05 €	1.10 €
Habitants Extérieurs	6.30 €	12.20 €	59.00 €	6.50 €	1.30 €

Restauration scolaire – garderie (année scolaire 2012-2013) : lundi – mardi – jeudi – vendredi

Les montants sont fixés selon les tranches de revenus imposables 2011 : (Revenu imposable/nombre de parts)

Habitants HERIMENIL	Garderie de midi et repas	Garderie 16h30-17h30 une heure incompressible	Garderie de 7h30 à 8h30 de 17h30 à 18h30 Coût de la demi-heure
> 6 943 €	4.25 €	1.65 €	0.80 €
De 6 943 à 11 137 €	4.54 €	1.90 €	0.95 €
< 11 137 €	4.84 €	2.08 €	1.10 €

Habitants REHAINVILLER	Garderie de midi et repas	Garderie 16h30-17h30 une heure incompressible	Garderie de 7h30 à 8h30 de 17h30 à 18h30 Coût de la demi-heure
> 6 943 €	6.44 €	4.50 €	2.25 €
De 6 943 à 11 137 €	6.89 €	4.50 €	2.25 €
< 11 137 €	7.34 €	4.50 €	2.25 €

Habitants Autres communes	Garderie de midi et repas	Garderie 16h30-17h30 une heure incompressible	Garderie de 7h30 à 8h30 de 17h30 à 18h30 Coût de la demi-heure
	10.10 €	4.50 €	2.25 €

Rémunération du personnel saisonnier (rémunération brute forfaitaire à la journée) :

Pour le CLSH (vacances scolaires 2012-2013) : Animateur BAFA : 34,00 €
 Animateur en cours de formation : 31,00 €
 Aide animateur (sans diplôme) : 29,00 €

4) Acquisition de parcelles en nature d'étang et berges d'étang

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la Société Anonyme L.THIRIET et Compagnie propose de céder à la commune d'Hériménil un terrain composé des parcelles en nature d'étang et berges d'étang cadastrées ZB n° 139 lieudit « Haute Boudière » de 2ha 26a 87ca et ZB n° 156 lieudit « Haute Boudière » de 5a et 29ca, pour une contenance totale de 2ha 32a 16ca, au prix d'un euro pour l'ensemble du terrain.

Il précise que la commune est déjà propriétaire de la parcelle en nature d'étang contiguë, cadastrée section ZB n° 143.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition dudit terrain au prix d'un euro, que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune et autorise le Maire à signer l'acte qui sera dressé par Maître Benoît RENAUD, notaire à Lunéville.

5) Décision modificative n° 1 : budget Commune

Afin d'ajuster les prévisions du Budget Communal de l'Exercice 2012, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Chap/Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011 - Charges à caractère général		4 900	
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 900	
6282	Frais de garderie	1 000	
65 - Autres charges de gestion courante		627	
6558	Autres contributions obligatoires	627	
77 - Produits exceptionnels			2 042
7788	Autres produits exceptionnels divers		2 042
013 - Atténuation de charges			3 485
6419	Remboursement sur rémunérations		3 485
Total Section de Fonctionnement		5 527	5 527

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces propositions.

Le Conseil Municipal, après avis de la Commission des Finances, à l'unanimité, adopte la décision modificative du Budget Communal de l'Exercice 2012, ci-dessus exposée.

6) Acceptation de trois chèques de remboursement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter deux chèques d'un montant de 371,80 € chacun et un chèque d'un montant de 611,00 € de la Société d'assurances « GROUPAMA » représentant les remboursements de frais d'honoraires d'avocat.

La séance est levée à 20 h 51

Affiché le 4 septembre 2012.

Le secrétaire de séance,
Gilles SOMMEREISEN

Le Maire,
Jean-Marc VILLEMIN